



HÉRITAGE MONTRÉAL

Notes pour une présentation sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux Montréal

A la Commission consultative de l'Office de consultation publique de Montréal
le 19 février 2013

(Note : Ceci est une version pré-finale de ce document pour l'information des commissaires. Une version révisée au plan typographique, etc. sera communiquée le 20 février.)

Table des matières

1. **Introduction**
 - a. Présentation de l'organisme
 - b. Principes d'excellence en développement urbain
 - c. Intérêt pour la présente consultation

2. **Évaluation du projet de Plan de protection et de mise en valeur**
 - a. Pertinence et recevabilité
 - b. Prise en compte du patrimoine et de l'urbanité
 - c. Processus
 - d. Innovation
 - e. Pérennité et legs

3. **Recommandations**
 - a. Sur la portée du Plan de protection et de mise en valeur
 - b. Sur la protection et la mise en valeur du patrimoine
 - c. Sur la capacité limite du quartier fondateur
 - d. Sur la mise en valeur des abords
 - e. Sur la mise en œuvre et le suivi

1. Introduction

a. Présentation de l'organisme

Héritage Montréal est un organisme indépendant et non-partisan créé pour « *Promouvoir et encourager la protection de l'héritage historique, architectural, naturel et culturel des collectivités de la province de Québec* » (Lettres patentes, 15 X 1975).

Héritage Montréal emploie une définition inclusive du patrimoine urbain fondée sur ses lettres patentes, sur son expérience de la réalité montréalaise et sur les références nationales ou internationales (*Déclaration québécoise du patrimoine*, chartes et documents de l'ICOMOS et de l'UNESCO). On traite de lieux, de constructions ou d'ensembles sous cinq dimensions patrimoniales – construit, paysage urbain, mémoriel, archéologique et naturel – associées à des champs de connaissance et d'action réglementaire, économique ou communautaire.

b. Principes d'excellence en développement urbain

En 2010, l'Assemblée générale d'Héritage Montréal endossait cinq principes de développement. Résumés ici, ces principes servent à l'organisme et, plus particulièrement à son Comité Patrimoine et Aménagement (COPA) dans son examen de dossiers et de projets comme ce PPU et dans la préparation de mémoires dont celui-ci.

- i. **Recevabilité et pertinence du projet**
- ii. **Prise en compte du contexte urbain et du patrimoine**
- iii. **Exemplarité, cohérence et crédibilité du processus**
- iv. **Innovation démontrée dans le projet**
- v. **Durabilité + 25 ans et contribution du projet au patrimoine**

c. Intérêt pour la présente consultation

La mission fondamentale d'Héritage Montréal l'amène tout naturellement à s'intéresser au Vieux Montréal, quartier fondateur qui est à l'origine de l'aventure montréalaise et, avec le mont Royal, l'un des lieux emblématiques et identitaires les plus importants de la métropole.

Héritage Montréal est né dans le Vieux Montréal et y a établi ses quartiers de sa fondation en 1975 à 1993, y aménageant en 1981 à l'instar du *Urban Center* de New York, le Centre urbain, un lieu d'information, d'animation et de concertation au service du

patrimoine montréalais. Outre cet attachement au Vieux Montréal de par la propre histoire de l'organisme, les membres d'Héritage Montréal ont manifesté à plusieurs reprises leur affection envers le quartier historique et ses éléments marquants; par exemple, la basilique Notre-Dame et le Vieux Séminaire, le château Ramezay, le marché et la chapelle de Bonsecours, les magasins-entrepôts en pierre grise, la Banque de Montréal, l'Hôtel de ville, le Centre d'histoire et Pointe-à-Callière ainsi que des ensembles comme les rues de la Commune et Saint-Paul ou la place d'Armes. I

Héritage Montréal a également initié ou participé à différentes actions visant à encourager la protection et la conservation autant que la revitalisation, la mise en valeur et l'appropriation du Vieux Montréal par l'ensemble de la population de Montréal, sa région, voire du Québec et du Canada. Mentionnons la production de guides techniques sur l'entretien et la réparation d'éléments architecturaux caractéristiques du Vieux Montréal, notre participation aux consultations publiques sur l'aménagement du Vieux Port de Montréal en 1985 et 1986, à la reconversion civique du Marché Bonsecours ainsi qu'à l'organisation du colloque *Tourisme et qualité de vie dans le Vieux Montréal* en 1993 duquel est issue la Table de concertation dont nous avons fermement appuyée la création considérant l'impérative nécessité d'établir un dialogue permanent entre les acteurs locaux, publics et la communauté montréalaise élargie pour réduire les dysfonctionnements et susciter une vision commune.

Plus récemment, Héritage Montréal s'est intéressé aux outils d'urbanisme et documents de planification pour le territoire du Vieux Montréal et de ses abords, dont les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame qui y font front et le Quartier international dont nous avons été un des partenaires. C'est avec une préoccupation pour la présence du Vieux Montréal dans son environnement urbain que nous avons contribué à plusieurs consultations de l'OCPM dont celles sur le projet de Quartier Bonaventure, sur la révision du cadre de hauteurs et densités au centre-ville ainsi que sur le projet de PPU Quartier des spectacles – Pôles Quartier Latin.

Par ailleurs, Héritage Montréal a exprimé publiquement ses préoccupations face aux menaces réelles pesant sur des éléments emblématiques du patrimoine montréalais ou des cas exemplaires de certains enjeux aux abords du Vieux Montréal; par exemple, le Silo 5 et l'*Agora* de l'artiste Charles Daudelin au square Viger, tous deux en quêtes d'approches créatives et novatrices de revitalisation, le Silo bénéficiant désormais de l'attitude positive et ouverte de ses responsables ;la Société immobilière du Canada.

Tout cela ainsi que les positions et propositions formulées par l'organisme au fil des dernières décennies soulignent notre intérêt diversifié pour le Vieux Montréal, son patrimoine et les dynamiques qui s'y développent. Cet intérêt porte également sur l'établissement de pratiques exemplaires qui fassent du Vieux Montréal, sans négliger sa valeur unique, davantage un modèle de référence pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain à Montréal et ailleurs qu'un cas d'exception dégagé de toute responsabilité de donner l'exemple et de susciter l'émulation.

2. Évaluation du projet de Plan de protection et de mise en valeur

a. Pertinence et recevabilité

Héritage Montréal considère très pertinent et recevable la proposition de la Ville de Montréal d'élaborer un tel Plan de protection et de mise en valeur pour le Vieux Montréal. Cela est d'autant plus pertinent que la Ville de Montréal s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de développement dont le Maire indique qu'il sera l'objet d'une consultation publique de l'OCPM, et que Montréal avance vers les célébrations de son 375^e anniversaire en 2017, elles-mêmes guidées par les fruits d'un exercice mené avec l'apport de l'OCPM. Par ailleurs, les propositions récentes de l'arrondissement de Ville-Marie et de la Ville de Montréal sur la densification du bâti dans les abords immédiats du Vieux Montréal renforcent le besoin urgent du présent exercice pour définir une vision montréalaise du quartier fondateur et de sa présence dans le développement de Montréal.

b. Prise en compte du patrimoine et du contexte urbain

Héritage Montréal constate avec intérêt que le projet de Plan de protection et de mise en valeur aborde le patrimoine dans une perspective et une définition plus large que le seul bâti qui définit en grande partie la réalité physique de l'arrondissement historique et dont les enjeux de conservation et de revitalisation, il est vrai, sont complexes et commandent une attention prioritaire. La prise en compte de l'archéologie et du paysage urbain, notamment en référence aux «belvédères» ou aux impacts de la construction des quartiers limitrophes est intéressante à ce sujet et devrait être complétée de références plus directes aux aspects mémoriels qui sont fondamentaux dans un lieu comme celui-ci. Par ailleurs, Héritage Montréal se surprend de voir le projet de Plan de protection et de mise en valeur dépourvu d'un énoncé de valeur patrimoniale, ce qui en réduit considérablement la portée. La table des matières du document illustre bien cette lacune en se concentrant sur les fonctions et usages du territoire sans traiter de ses valeurs pour lesquelles, dans les faits, un statut national et un investissement collectif majeur ont été accordés au Vieux Montréal. Au moins, si l'on souhaitait maintenir une approche par «fonction», il serait essentiel de parler de la fonction emblématique du Vieux Montréal dans l'identité métropolitaine ou nationale et sa fonction mémorielle de lieu en lien avec la mémoire collective.

Au plan de l'aménagement et l'urbanité, Héritage Montréal se préoccupe vivement de l'indifférence des autorités municipales à

la disparition du Vieux Montréal du paysage urbain par son en-muraillement progressif du fait des constructions en hauteur que la Ville de Montréal et plus précisément son arrondissement de Ville-Marie ont autorisées sans les évaluations d'impact adéquates. Tout récemment, l'autorisation par l'arrondissement de Ville-Marie d'une tour d'habitation fortement dérogoire par sa hauteur du côté nord de la rue Saint-Antoine, quelques mètres à l'extérieur du périmètre protégé par la Loi sur le patrimoine culturel est une illustration patente de cette incohérence néfaste.

On s'attendrait à ce que la Ville de Montréal ait mis en place une méthodologie crédible d'examen de ces cas en tenant compte de leur impact sur la topographie du coteau Saint-Louis comme sur la dignité et la présence du quartier fondateur, considérant que l'on est dans un lieu sensible et non pas un territoire où s'appliquent des procédures de gestion courante. Le futur Plan de protection et de mise en valeur devrait donc énoncer clairement la mission des outils et pratiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire eu égard au devoir de fiduciaire et de gardien des valeurs que la Ville de Montréal doit se reconnaître et s'engager à accomplir avec intégrité et sans compromis.

Enfin, Héritage Montréal note avec intérêt l'attention dans le projet de Plan de protection et de mise en valeur pour les interfaces entre le Vieux Montréal et les quartiers voisins. Trop longtemps négligées ou traitées uniquement en terme de design, ces interfaces sont fondamentales non seulement en termes de qualité d'aménagements, le Quartier international et la rue McGill donnant un exemple épatant, mais aussi pour rompre le sentiment d'isolement du Vieux Montréal et sa marginalisation dans l'espace du cœur de la métropole. Il serait donc important de les aborder dans le sens de renforcer les liens promenables qui réunissent les composantes centrales de Montréal, notamment le long du fleuve vers Hochelaga, vers l'ouest par le canal de Lachine et une rive réinventées mais aussi vers la montagne, le centre-ville et le parc Jean-Drapeau. Également, le traitement du boulevard Saint-Laurent dont on a eu jadis le projet de le classer comme arrondissement historique tant sa valeur symbolique et architecturale est grande, devrait être envisagé dans ce sens tout comme la réanimation de la rue Saint-Denis. Pour cette dernière, nous comptons que l'arrivée du CHUM, malgré son volume massif et étranger à ce lieu, soit compensée par l'afflux d'animation qui permette de donner une qualité vivante à ce tracé fondateur vers le Quartier latin et une occasion de revitaliser et redonner son sens premier à l'*Agora* de Daudelin, aujourd'hui lourdement taxée par le caractère déstructuré de son environnement urbain.

c. Processus

Outre les importants efforts investis par les services et les professionnels de la Ville de Montréal ainsi que par les participants à la Table de concertation du Vieux Montréal dans la démarche d'élaboration du projet de Plan de protection et de mise en valeur, Héritage Montréal souligne tout particulièrement l'importance d'avoir confié à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de mener la présente consultation qui permettra, nous le souhaitons, de placer le Vieux Montréal et son avenir parmi les intérêts de toute la population montréalaise et non seulement ses résidents, commerçants ou autres occupants.

Par ailleurs, il serait pertinent de rendre plus explicites la relation ou la non-relation entre cet exercice montréalais et le processus que suit la préparation du plan de conservation que la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel oblige le ministre à adopter pour la partie du Vieux Montréal protégée par le gouvernement du Québec. Il se tient actuellement une consultation du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur le projet de Plan de conservation pour le site patrimonial déclaré de Sillery qui constitue une première dont on gagnerait collectivement à dégager certains enseignements pour le cas du Vieux Montréal.

d. Innovation

Au chapitre de l'innovation, le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux Montréal se limite aux interventions physiques et à leurs dimensions architecturales, plus spécifiquement en termes d'encadrement des projets de nouveaux bâtiments pour soutenir le «patrimoine culturel de demain», slogan bien connu qui sert trop souvent à justifier des réalisations médiocres ou peu sensibles à leur environnement.

Héritage Montréal croit que le devoir de faire bel ouvrage de tout acte de rénovation, construction ou aménagement dans le Vieux Montréal devrait être un des piliers du futur Plan de protection et de mise en valeur afin que la remarquable concentration de monuments d'architecture du Vieux Séminaire à Pointe-à-Callière, soit dignement enrichie. On ne s'attend pas à moins que cela d'une Ville UNESCO de design. Cependant, en 2013, on ne saurait réduire l'innovation aux seuls objets formels ou esthétiques liés au design et ce, d'autant plus que cette réduction peut conduire à des dérives comme ce fut le cas du concours d'idées pour la Place d'Armes mené en 2007 à grands frais et avec une certaine nonchalance face aux puissantes dimensions patrimoniales de ce

lieu (ce qui obligea le Maire de Montréal à intervenir publiquement pour rectifier la démarche).

En effet, Héritage Montréal croit que les enjeux fonciers, scientifiques et éducatifs du Vieux Montréal commandent des actions novatrices auxquelles le futur Plan devrait faire appel. On a besoin d'innovation en matière de fiscalité et d'outils financiers ou transactionnels pour soutenir la protection et la mise en valeur du patrimoine. Par exemple, on a vu l'effet que certaines mesures novatrices ont eu dans le développement d'une petite hôtellerie dans le Vieux Montréal ce qui favorise un tourisme et une expérience culturelle du lieu.

On a besoin d'innovation dans le domaine de la connaissance et de la science de la conservation. Le cas de la pierre grise illustre cette lacune qu'il faudrait combler dans le futur Plan. Le projet de Plan souligne l'importance de la pierre grise comme élément distinctif du paysage du Vieux Montréal. Par contre, on ne souligne pas les problèmes de dégradation physique de ce matériau propre à Montréal, problèmes accentués par l'abondant épandage de sel ni le besoin d'une démarche scientifique pour identifier des solutions adéquates de conservation au lieu de l'habitude bien ancrée mais très coûteuse en authenticité, de remplacer les pierres. Il y a quelques années, Héritage Montréal avait réuni architectes, géologues, historiens et artisans de la pierre pour explorer ce sujet, démarche qui s'avéra fort intéressante et mériterait d'être poursuivie dans le cadre du futur Plan. Aussi, la conservation des vestiges archéologiques commande une approche scientifique responsable.

Héritage Montréal croit qu'une innovation est aussi nécessaire pour amplifier les efforts de développement et de diffusion des connaissances sur le Vieux Montréal et, par lui, sur le patrimoine. Déjà au XIX^e siècle, la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, celle-là même qui sauva et maintenant anime le château Ramezay, installa une série de plaques commémoratives en marbre dans le Vieux Montréal. Plus récemment, le site Web officiel, les cliniques de mémoire du Centre d'histoire et les fouilles ouvertes à Pointe-à-Callière et ailleurs dans le Vieux Montréal sont des exemples dont on devrait s'inspirer pour poursuivre une démarche novatrice de diffusion au service non seulement du Vieux Montréal mais de son appropriation par l'ensemble de la société montréalaise, voire nationale. Dans cette lignée, on regrettera que le projet de Plan de protection et mise en valeur ne tire pas davantage parti de la forte vitalité artistique à Montréal, notamment dans le domaine des arts visuels et de la littérature, compte tenu du poids des écrivains dans la construction et la réinvention de l'identité de certains quartiers montréalais dont le

Plateau Mont-Royal, la Petite-Patrie et, maintenant, Griffintown et le Mile End (Note : Le projet «*Montréal en histoire*» qui semble remplacer le projet de «*Quartier de l'histoire*» amené en 2007 et que nous avons jugé monopolisant de la notion d'histoire au détriment de l'ensemble de Montréal, pourrait participer de cette démarche novatrice mais nous réservons notre appréciation faute d'avoir eu la chance de se le voir présenté par ses promoteurs.)

Enfin, on a besoin d'innovation dans les modes d'intervention et donc, de tirer les enseignements des accomplissements majeurs réalisés par la SIMPA ou encore de ce que le Quartier international continue d'accomplir dans un environnement physique ou réglementaire et une gouvernance très complexes. Cela sera particulièrement nécessaire pour passer des discours sur la créativité à des succès notoires pour les futures reconversions et revitalisation d'ensembles emblématiques comme la Pointe du Moulin ou les grandes neufs de la finance de la rue Saint-Jacques.

e. Pérennité et legs

Héritage Montréal est confiant de voir la Ville de Montréal et ses différentes instances œuvrer avec le futur Plan de protection et de mise en valeur à la réalisation d'aménagements de qualité pour le quartier fondateur. Nous espérons que cet enthousiasme se traduise dans un engagement ferme envers la durabilité des réalisations, notamment leur durabilité physique qui exige un investissement de talent dans leur conception et de ressource en matériaux et mise en œuvre de qualité. L'état déplorable que l'on constate aujourd'hui du dallage de granit posé en trottoir de la rue Notre-Dame devant l'Hôtel de Ville en 1992 pour le 350^e anniversaire de Montréal est un rappel quotidien de ce défi bien concret.

Par ailleurs, au-delà de ces aménagements physiques et mesures pertinentes, on aurait souhaité que le legs principal du présent exercice soit de préciser et de bien mettre en place les termes d'une mission éthique de gestion et de développement de ce territoire hautement significatif. En effet, nous ne sommes pas entièrement convaincus que le futur Plan de protection et de mise en valeur aura permis, dans l'avenir, d'éviter des décisions regrettables comme celles qui créent actuellement un en-muraillement du Vieux Montréal. Presque 50 ans après la décision du gouvernement de protéger le Vieux Montréal, ceci bien davantage qu'une liste de projets intéressants, devrait être le principal legs pérenne d'un tel exercice avec un mécanisme de suivi et de reddition de compte qui repose d'abord sur cette valeur du patrimoine.

3. Recommandations

Héritage Montréal tient à souligner son appréciation pour le travail mené par les responsables du Service de la Culture et du Patrimoine et des autres instances de l'administration de Montréal pour préparer ce projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux Montréal. Comme on l'a vécu dans le cas du mont Royal qui jouit lui aussi d'une protection nationale et d'un Plan de protection et de mise en valeur ayant fait l'objet d'une consultation de l'Office, cet exercice aura sans doute été d'une grande valeur pédagogique à l'interne de l'appareil municipal comme pour les autres acteurs et intéressés. Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal sur ce projet. Nous apprécions l'effort de l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer, par ses forums publics préalables auxquels nous avons été invités à contribuer et par le questionnaire en ligne, une appropriation plus large des enjeux de cette consultation et une ouverture à l'ensemble de la population montréalaise et métropolitaine.

Tout en reconnaissant la pertinence et le potentiel de qualité dans bien des propositions d'aménagement comprises dans le document, nous souhaitons rappeler le besoin d'un document qui établisse plus clairement l'engagement formel et pérenne de la Ville de Montréal comme gardienne de son lieu fondateur dans son intégrité, son authenticité et ses valeurs patrimoniales. Les actions spécifiques comme celles proposées en vue des célébrations de 2017 tout autant que les opérations courantes de gestion et d'accessibilité au domaine public, de promotion ou d'application des règles et outils d'urbanisme à ce territoire (qui va au-delà du seul périmètre assujéti à la Loi sur le patrimoine culturel) devraient ensuite être définies et mesurées dans leur pertinence et dans leurs conséquences à l'aune de ce devoir. Autrement, on ne traitera le Vieux Montréal que comme un milieu de vie ou un quartier ou une destination touristique avec ses particularismes alors qu'il représente bien plus.

Dans cette perspective, nous formulons les recommandations suivantes en invitant la Commission consultative à les prendre en considération et les transmettre aux autorités dans son rapport :

a. Sur la portée du futur Plan de protection et de mise en valeur

Recommandation 1 :

Héritage Montréal demande que le futur Plan de protection et de mise en valeur porte sur une définition élargie du Vieux Montréal et que cette définition s'applique aussi aux instruments montréalais (Plan de développement, Plan d'urbanisme, Schéma

d'aménagement, Plan métropolitain) afin de couvrir un territoire comprenant le périmètre protégé par décision du gouvernement du Québec mais aussi les quartiers et secteurs environnants, y compris le parc Jean-Drapeau.

Recommandation 2 :

Héritage Montréal demande que la Ville de Montréal adopte un vocabulaire compréhensible et maintienne l'usage de l'expression reconnue et reconnaissable de «Vieux Montréal» pour le futur Plan plutôt que d'y répandre l'expression technique mais confuse au chapitre du sens de «site patrimonial déclaré».

Héritage Montréal demande aussi que la Ville de Montréal intervienne formellement et fermement auprès du ministre de la Culture et des Communications afin que la désignation «*site patrimonial de Montréal*» appliquée par réflexe administratif suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel soit promptement corrigée dans les titres et les usages pour faire spécifiquement référence au «Vieux Montréal». Il faut éviter que cette expression ne renforce le sentiment de voir l'entièreté du riche patrimoine de Montréal réduit à ce territoire précieux mais fort restreint, à l'origine connu sous le nom de Ville-Marie. Cette démarche de la Ville pourrait être jumelée à celle demandée par la Table de concertation du Mont-Royal qui fut saisie du problème des nouvelles désignations du gouvernement du Québec et a déploré la perte dommageable de sens lors du passage de l'expression unique d'«arrondissement historique et naturel» à celle, banalement administrative, de « site patrimonial déclaré».

Recommandation 3 :

Héritage Montréal demande que le futur Plan de protection et de mise en valeur adopte et applique des définitions claires de «patrimoine», «protection» et «mise en valeur» qui reposent sur des considérations comme le maintien des valeurs, de l'authenticité et de l'intégrité selon les dimensions suivantes :

- Construit (architecture, ouvrages d'art, monuments...)
- Paysage (échelles, tracés, vues, parcours, ensembles, présence au cœur de la métropole)
- Mémoriel (toponymie, lieux associés aux personnes et événements de l'histoire, actes et rituels commémoratifs, réminiscence des tracés fondateurs et des plans de Casson et des Commissaires dans la trames...)
- Archéologique (indices des occupations et activités passées, vestiges, collections, traces, enseignes peintes sur les murs...)
- Nature (topographie naturelle, hydrologie)

b. Sur la protection, la mise en valeur et la revitalisation du patrimoine

Recommandation 4 :

Héritage Montréal demande que la Ville de Montréal reconnaisse sa responsabilité et affirme publiquement son engagement pérenne envers le Vieux Montréal, sa protection, sa conservation, sa mise en valeur et le maintien de sa présence dans Montréal. Cet engagement doit être conséquent et se traduire dans une hiérarchie des valeurs qui place le patrimoine en premier rang comme facteur de recevabilité des projets ou principe essentiel dans le développement de propositions d'aménagements ou encore pour l'application de politiques montréalaises telles que celles favorisant la densification urbaine, l'accessibilité universelle, la qualité des milieux de vie ou le développement culturel. Nous ne pouvons envisager que le patrimoine ici qu'on proclame d'une valeur exceptionnelle, soit traité comme un facteur parmi d'autres.

Recommandation 5 :

Héritage Montréal demande en conséquence que la structure du projet de Plan de protection et de mise en valeur soit revue pour débiter le futur Plan par un véritable énoncé de valeur patrimonial pour le Vieux Montréal ce qui établirait la mission des actions subséquentes ainsi que la mission des services et des professionnels qui auront à les concevoir, réaliser ou gérer. Ceci n'exclue pas que des énoncés de valeur patrimoniale particuliers soient préparés ultérieurement pour des composantes du Vieux Montréal comme le suggère le Conseil du patrimoine pour l'ensemble urbain de la rue de la Commune ou la question des intérieurs.

c. Sur la vitalité du quartier fondateur

Recommandation 6 :

Héritage Montréal demande qu'un chantier soit mis en place pour élaborer des outils fiscaux, financiers, réglementaires ou autres pour soutenir la revitalisation du bâti patrimonial du Vieux Montréal ainsi que le développement et l'implantation d'usages – notamment de commerces de proximité et d'établissements proposant des expériences et des produits de qualité – qui soient compatibles et contribuent à la qualité de l'expérience du Vieux Montréal comme lieu emblématique autant que comme milieu de vie ou de travail et destination. Dans une perspective de renforcer la relation entre le Vieux Montréal et le reste de la métropole, ces outils devraient être conçus et appliqués en bénéficiant de la spécificité et du statut du Vieux Montréal mais aussi pour être adaptés à d'autres quartiers et secteurs patrimoniaux dans la métropole.

d. Sur le traitement des abords

Recommandation 7 :

Héritage Montréal demande que la protection et la mise en valeur du Vieux Montréal comme de sa présence tangible dans le paysage du cœur de Montréal et de la métropole soient prioritaires et que, conséquemment, des mesures intérimaires de restrictions aux constructions dérogatoires, en particulier au chapitre de la hauteur, soient mises en place pendant que les analyses visuelles et la caractérisation des dimensions paysagères du Vieux Montréal en interface avec le fleuve, la ville et la montagne soient complétées. Il serait en effet peu crédible de manifester ainsi une préoccupation et lancer une démarche en vue du 375^e anniversaire alors que le Vieux Montréal disparaît un projet dérogatoire à la fois. Aussi, il serait pertinent d'engager le gouvernement du Québec dans cette démarche considérant qu'un des projets ainsi problématique est le CHUM et son Centre de recherche, implantés en hauteur par décret gouvernemental.

e. Sur la mise en œuvre et le suivi

Recommandation 8 :

Héritage Montréal souhaiterait qu'un élément du système de mise en œuvre et de suivi soit la tenue sur une base annuelle ou semestrielle, d'une table ronde avec des regroupements et organismes du Vieux Montréal et d'autres, comme Héritage Montréal, qui s'y intéressent sans y être directement installés. De plus, nous croyons qu'il serait utile de comparer les expériences des tables de concertation du Vieux-Montréal et du Mont-Royal puissent être examinées, notamment car les deux touchent à des éléments emblématiques de la métropole dont une partie du territoire est assujetti à l'autorité protectrice du gouvernement du Québec. Du cas de la Table de concertation du Mont-Royal, il serait pertinent de dégager l'idée d'une inclusion des intérêts réels mais non locaux.

Enfin, un projet intégrateur de mise en œuvre et de réappropriation montréalaise et métropolitaine du Vieux Montréal serait la réalisation du projet de promenade entre le fleuve, le quartier fondateur et le mont Royal comme cela est envisagé dans le projet de legs du 375^e anniversaire en 2017.
